

La 6^{ème} séance de négociation sur le volet de **l'architecture de la branche et le socle commun** s'est tenue dans un contexte politique particulier.

Ainsi, lors de sa première intervention, **la CGT** affirme d'emblée son opposition à la réforme du Code du travail qui plus est par ordonnances. Une réforme pour encore amplifier la loi El Khomri, l'extension de l'inversion de la hiérarchie des normes et favoriser la négociation "au plus près du besoin" aboutissant donc à l'affaiblissement du rôle de la branche comme force normative. Les propos tenus par le Président de l'UIMM et les communications de l'organisation patronale sur la priorité de la négociation au plus près du besoin amènent la CGT à s'interroger sur les intentions réelles de l'UIMM et sa volonté de mener cette négociation de branche. Nous lui avons demandé, en ce sens, de clarifier sa position sur le rôle et la place de la branche.

En réaction aux interpellations des organisations syndicales, l'UIMM confirme :

- "son attachement à l'élaboration de la norme sociale par un dialogue social constructif",
- le rôle essentiel de la branche au regard de son tissu économique,
- sa volonté de négocier au plus près du besoin en se reposant à la fois sur la branche et sur l'entreprise,
- sa vision du socle commun qui devra à minima intégrer les 18 sujets définis par la loi pour constituer une convention collective de branche,
- le fonctionnement de la branche sur deux axes : un national et un territorial.

La séance de négociation sur l'architecture de la branche et le socle commun :

La CGT réaffirme la nécessité d'un socle commun impératif, respectant le principe de faveur qui devrait être le fondement d'une convention collective nationale. Sur le fond du projet d'accord, la CGT note que certaines de ses propositions ont été retenues mais regrette l'absence de la notion de communauté de travail et formule des propositions pour améliorer le fonctionnement des instances paritaires de la branche. Propositions portant sur la finalité de ses instances, leur composition et leurs interactions. Enfin, la CGT rappelle son attachement à une convention collective nationale tout en y intégrant des dispositions spécifiques au statut cadre.

La séance de négociation sur les moyens du dialogue social de branche :

Si le projet présenté par l'UIMM sur ce point comporte quelques évolutions et une volonté de structurer mieux le dialogue social dans la branche, les moyens tant humains que financiers proposés restent très en-deçà du minimum requis pour assurer la participation des organisations syndicales aux réunions paritaires nationales et territoriales.

Une volonté patronale d'accélérer la négociation :

Tout comme sur les classifications, l'UIMM veut à présent conclure ces 2 premiers thèmes de négociations, ainsi elle a fait le forcing pour obtenir l'accord des organisations syndicales pour terminer et geler cette négociation au cours de cette séance (le contexte politique n'y est probablement pas étranger...). Suite à l'opposition de toutes les organisations syndicales, une nouvelle réunion de négociation a été programmée, l'UIMM affichant sa volonté de terminer ces 2 thèmes de négociations pour septembre.

CALENDRIER :

- Vendredi 9 juin 2017 8h30 - 11h30 : réunion plénière socle commun
- Vendredi 9 juin 2017 13h - 16h : GTP classifications "critères classants".
- Vendredi 23 juin 2017 9h – 15h : GTP classification
- Vendredi 7 juillet 2017 9h – 13h : réunion plénière classification

La Délégation Fédérale.